

Rapport de la commission chargée de l'étude de la motion Lorette Killias Leutwiler et consorts :

"Pour un contournement du Bourg d'Aubonne et une mise en valeur de la Place de la Gare "

Au Conseil Communal d'Aubonne,
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Mesdames Catherine Milhaud-Renaud - Présidente, Lorette Killias Leutwiler, Anne-Marie Piguët, Kirsti de Mestral - suppléante, de Messieurs Charles Gabella, Nicolas Pulfer s'est réunie à 3 reprises. Monsieur Peter Volgers, suppléant, n'a pas participé aux débats.

La commission a entendu la Municipalité en les personnes de Messieurs Luc-Etienne Rossier, Syndic, Michel Crottaz et Jean-Christophe de Mestral. Monsieur Gillièron, représentant les services techniques les accompagnait. Elle remercie toutes ces personnes pour leur disponibilité et leurs explications.

PREAMBULE

Le Conseil Communal a fait appel à cette commission afin de déterminer si la Motion Killias Leutwiler devait être envoyée auprès de la Municipalité et afin de lui apporter quelques éclaircissements.

1. RAPPELS HISTORIQUES

Le problème de contournement du Bourg d'Aubonne ne date pas d'hier, puisque le Conseiller d'Etat, Feu Marcel Blanc proposait en 1985 à la Municipalité le financement par le canton d'un projet de déviation avec un pont entre la Route Neuve et le kiosque sur la place de la gare.

Un groupe citoyen avait pris la balle au bond, une alternative avait été projetée avec une galerie passant sous la place de la Gare au lieu de déboucher sur la Place au niveau du kiosque.

Le temps d'élaborer cette variante, Monsieur Blanc avait quitté ses fonctions et le financement éventuel par le canton s'était évanoui.

Une autre variante - beaucoup plus onéreuse - avait été évoquée. A savoir, la construction d'une route depuis le carrefour de Lavigny jusqu'au rond-point de Roveray. Sans suite.

Quelques autres variantes ont ensuite été suggérées, mais elles sont toutes restées dans les cartons.

De même que la prolongation de la route des graviers Bière – St-Livres - Lavigny - Aire de repos d'Etoy qui est devenue une utopie puisqu'il n'y a pratiquement plus la latitude de dégrader des terre arables pour le trafic routier.

Depuis, le développement économique et l'accroissement démographique de la région se sont emballés et le trafic à travers le Bourg a atteint depuis longtemps le seuil du tolérable et aucune nouvelle route n'a été créée.

De plus, le trafic de poids lourds pour le transport du gravier depuis les gravières du pied du Jura jusqu'au lieu de consommation a aussi connu un accroissement sans précédent.

En mai 2009, le député Jean-Marie Surer interpelle le Grand Conseil pour la demande du contournement d'Aubonne. Dans sa réponse, le canton précise: « Les critères fixés pour entrer en matière sur des projets de contournement ayant été fixés à 10'000 véhicules par jour, le trafic actuel est dans tous les cas inférieur à ce seuil ».

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/09_INT_254_Depot.pdf

Puis, plus récemment, l'idée de remettre l'ouvrage sur le métier est née à la suite de l'acquisition de la Place de la Gare par la Commune en 2015.

Lors de ses investigations pour l'aménagement de la Place, le groupe de réflexion de citoyens mis en place par la Municipalité a inventorié toutes les fonctions que l'on voulait attribuer à cet endroit, avec en particulier :

- une porte d'entrée, une place esthétique et conviviale du Bourg et faisant office de trait d'union pour la mobilité douce entre le Bourg et les quartiers sud - Chêne, Chemin des Clos ;
- une gare de transbordement harmonieuse et bien sécurisée pour le transbordement des écoliers et des voyageurs ;
- des lieux d'accueil pour le tourisme, la jeunesse ;
- un parking en périphérie immédiate du Bourg pour les commerces et les habitants.

C'est à ce moment qu'est née l'idée de profiter de cette refonte complète de la place pour repenser le détournement du trafic routier du centre du Bourg.

2. MOTION : DESCRIPTION ET PRECISIONS

Trafic et sécurité

La Municipalité a mandaté le bureau Christe & Gygax pour effectuer une analyse de l'exploitation du réseau routier, de la mobilité douce et des reports de trafic pour les 3 variantes de contournement présentées le 5 septembre 2017.

Selon cette étude, le trafic au cœur du Bourg était de 7'000 véhicules par jour en 2016 et elle en projette **10'000** en 2040, soit en moyenne 833 véhicules/h ou encore 13,9 véhicules /min entre 7h00 et 19h00.

Les flux de trafic de transit proviennent majoritairement :

- de l'axe rive gauche de l'Aubonne - Entrée de l'autoroute à Allaman ;
-

- de l'axe rive gauche de l'Aubonne - Route de l'Etraz vers Féchy ;
- de l'axe rive gauche de l'Aubonne - Route cantonale vers Montherod.

Le trafic routier sur l'autoroute arrivant à saturation à certaines heures de la journée, la route de l'Etraz Nyon - Cossonay est devenue un itinéraire de délestage de l'autoroute.

A cela s'ajoute la problématique des gravières. Lors de notre rencontre avec la Municipalité, cette dernière nous a affirmé qu'elle s'opposera dorénavant à tout nouveau projet de gravière.

Les rues et les trottoirs de notre Bourg ne sont pas adaptés à un tel trafic et rendent la cohabitation piétons – véhicules peu sécurisée, voire dangereuse à certaines heures.

Bruit et pollution

L'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit est entrée en vigueur au 1^{er} avril 2018. Les propriétaires de routes avaient jusqu'à cette date pour les assainir. Les riverains qui subissent des nuisances sonores au-delà des limites fixées ont dès lors la possibilité de porter plainte.

Les valeurs limites pour le cœur du Bourg se situent entre 65 et 69,9 dB. Or, selon la carte du bruit du trafic routier jour, les valeurs relevées à de nombreux endroits le long des routes RC 30 et 54 sont de 70 à 74.9 dB

(<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/bruit/etat/cartes.html>).

Les résultats des mesures des capteurs passifs de NO₂ situés à la Place du Marché, sont dans la norme. La valeur limite d'émission annuelle est fixée à 30 µg/m³ et la moyenne à Aubonne pour les 4 dernières années est de 22.5 µg/m³ (cf document annexé).

N'oublions pas également qu' Aubonne est un bourg médiéval classé à l'inventaire fédéral des sites à protéger - ISOS.

Analyse multicritères

La Municipalité, lors de la séance publique du 5 septembre 2017, a présenté 3 projets de contournement et a convoqué une 2^{ème} séance publique de réflexion afin de dégager des critères d'évaluation de ces 3 différents projets.

La motion fait référence à l'analyse multicritères effectuée par le groupe technique composé de Messieurs Philipona (ASSAGIE), Audergon (ARCC), Gygax (Ingénieur mobilité), Niederhauser (Architecte/Historien), Rossier (Syndic), Crottaz (Municipal), Gillièron (Services techniques), Egger (Architecte), Maurer (Zéro Camion) et Meylan (Ingénieur civil).

Ils se sont réunis à 15 reprises et ont travaillé sur les critères en y ajoutant des pondérations et ont ainsi évalué les 3 projets (cf document annexé).

La Commission regrette que malgré le travail effectué par le groupe technique (15 séances), les résultats n'aient été présentés ni au groupe citoyen, ni au Conseil Communal.

3. CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS DEPUIS 2016

Avril 2015	Achat de la parcelle de la Place de la Gare par la commune
Mars 2016	Création du groupe technique par la Municipalité. Il est composé de membres représentant les différents organismes concernés.
Septembre 2016	Premier atelier du groupe citoyen pour l'aménagement de la place.
Janvier 2017	Deuxième atelier du groupe citoyen au cours duquel Monsieur Jean Maurer propose de combiner l'aménagement de la Place de la Gare avec un évitement court du centre du Bourg.
Février 2017	Présentation par la Municipalité au Conseil Communal des réflexions sur l'avenir de la place de la Gare
Juin 2017	Le groupe technique étudie une proposition d'aménagement de la Place de la Gare avec des arrêts de bus le long de la Route d'Allaman (en montée) et de l'Avenue du Clos d'Asper (en descendant)
Septembre 2017	Présentation à la population de 3 projets de contournement. La Municipalité propose un séance pour la détermination des critères d'évaluation des différents projets
Octobre 2017	Séance de réflexion avec les différents groupes : technique, citoyens et le comité Zérocamion.
Février 2018	Séance du groupe technique : les travaux d'évaluation des différentes variantes ont abouti.
Mars 2018	La Municipalité commande des compléments pour les travaux d'évaluation : profils en long, en particulier pour la variante Maurer, pour la détermination des pentes des voies de circulation et des épaisseurs de couvertures du tunnel sous le Lignolat.
Mai 2018	La Municipalité rencontre le SIPAL (Service Immeubles, Patrimoine et Logistique) pour une évaluation des différentes variantes. Ce dernier remet son rapport en date du 25 juin 2018.
Eté 2018	La Municipalité mandate le bureau français de la société LOZINGER MARAZZI pour une évaluation qualitative, technique et financière des différentes variantes. Elle reçoit une évaluation approximative des différentes variantes en date du 26 septembre 2018.

4. JUSTIFICATION DE LA MOTION ET ENVOI A LA MUNICIPALITE

La commission relève que le Conseil Communal n'est pas tenu régulièrement informé de l'avancement des démarches entreprises par la Municipalité, en ce qui concerne le contournement et l'aménagement de la Place de la Gare.

Les membres du Conseil sont régulièrement interpellés par la population aubonnoise, qui est demandeuse d'une solution pour sortir le trafic du vieux Bourg et qui souhaite un aménagement de la Place de la Gare. Les 22 co-signataires de la motion veulent exprimer qu'ils sont concernés par l'avancement de la recherche de solutions, mais qu'ils sont également là pour soutenir et épauler la Municipalité dans son engagement d'aller de l'avant sur ce projet. Avec un large soutien du Conseil et de la population, la Municipalité devrait être confortée dans le bienfondé de ses efforts et de ses démarches ; elle a d'ailleurs déjà largement communiqué que ce projet était sa priorité pour la législature en cours.

Par ailleurs, la motionnaire, Madame Killias Leutwiler, a précisé que cette motion ne vise pas à promouvoir un projet en particulier.

Les problématiques soulevées par la motion sont devenues incontournables et il est à présent nécessaire que la Municipalité s'y attèle. Le Canton doit accepter sa part de responsabilité.

En effet, le nombre de véhicules en 2040 est estimé à 10'000 véhicules/j, le critère fixé par le canton pour entrer en matière sur des projets de contournement étant de 10'000 véhicules/j et une part importante du trafic étant un trafic de transit.

Enfin, au vu de l'envergure du projet, il est temps de s'atteler au problème pour espérer ne jamais avoir à vivre plus de 10'000 véhicules/j dans notre bourg.

5. COMMISSION CIRCULATION ET MOBILITE DOUCE DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil Communal a la latitude de nommer des commissions thématiques pour la durée de la législature selon l'Art. 49.b du règlement du Conseil fondé sur la loi sur les communes vaudoises.

Cette commission thématique ne peut être activée que par le bureau du Conseil lorsqu'un préavis est déposé et que le sujet cadre avec les compétences de cette commission ; c'est-à-dire tout préavis en lien avec la circulation et la mobilité douce.

L'intérêt d'avoir une telle commission est qu'elle permettrait une meilleure efficacité dans le traitement des dossiers. En effet, les commissionnaires auront une vue d'ensemble des problématiques et seront plus à même de répondre pertinemment aux demandes des préavis.

6. CONCLUSIONS :

Compte tenu de ce qui précède, la commission à son unanimité vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter le décret suivant :

Le Conseil Communal d'Aubonne

Décide :

1. d'envoyer la motion Killias Leutwiler et consorts "Pour un contournement du Bourg d'Aubonne et une mise en valeur de la Place de la Gare " à la Municipalité avec les objectifs suivants :
 - présenter devant le Conseil un projet global pour le contournement du Bourg et l'aménagement de la Place de la Gare fondée sur l'analyse multicritère ;
 - d'entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès du canton pour une validation du projet au niveau des normes et une participation à son financement ;
 - de mettre en place une "feuille de route" avec toutes les étapes importantes jusqu'à la fin de cette législature, soit fin juin 2021.
2. de nommer une commission thématique "circulation et mobilité douce"

Ainsi délibéré en séance de commission, le 19 novembre 2018.

Pour la commission.

La rapporteuse - Catherine Milhaud Renaud

CRITERES - CONTOURNEMENT D'AUBONNE

Domaines	Critères	Sous-critères	Poids	Notes & Remarques	Variantes						
					Maurer		Meylan		Niderhauser		
					Couleurs	Notes & Remarques	Couleurs	Notes & Remarques	Couleurs	Notes & Remarques	
Mobilité	Mobilité douce	1. Continuité des déplacements piétons (sans obstacles)	1								
		2. Sécurité piétonne	2								
		3. Sécurité des écoliers	3								
		4. Place pour les cyclistes (parking)	1								
	Réseau routier	Transports publics	5. Continuité des déplacements cyclistes (pistes cyclables)	1							
			6. Accessibilité au réseau supérieur (autoroute)	1							
		Stationnement	7. Risque d'induction de circulation supplémentaire REGION	2							
			8. Fluidité et capacité du réseau routier (local et régional)	2							
			9. Fluidité - temps de parcours des transports publics	2							
			10. Qualité de l'interface principale, attractivité	3							
Environnement	Trafic	11. Accessibilité aux commerces	3								
		12. Délestage du trafic routier (axe Est - Ouest) Féchy - Lavigny	3								
		13. Délestage du trafic routier (axe Est - Sud) Lavigny - Allaman	3								
	Nuisances	14. Nombre de kilomètres des transports de graviers (moins de Km est un plus) région	1								
		15. Exposition de la population au bruit routier (Bourg / périphérie) y c camions	3								
		16. Exposition de la population à la pollution de l'air (Bourg / périphérie) y c camions	3								
		17. Impacts environnementaux	2								
	Nature et eau	18. Surfaces d'asselement	2								
		19. Emprises de routes pondérée par le type de terrain (constructibilité / agricole / forêt)	3								
		20. Emprise sur l'inventaire ISOS	3								
Paysage	Développement urbain	21. Impact visuel dans le site	2								
		22. Création d'une place de vie et développement (convivialité et attractivité)	3								
	23. Préservation du patrimoine bâti	2									
Finances	Coûts	24. Coûts de construction	3								
		25. Coûts d'entretien	3								
	26. Possibilités de financement externes	2									
Mise en œuvre	Construction	27. Soutien population	3								
		28. Risques Juridiques	1								
	29. Risque de blocage de l'Etat	3									
	30. Impacts du chantier	2									



Département du territoire et de l'environnement

Direction Générale de l'Environnement

Protection de l'air

Ch. des Boveresses 155, CP 33, 1066 Epalinges

Exposition des capteurs passifs de NO₂

Réseau Cantonal 1995-2000-2005 à 2017 (moyennes annuelles)

SITES	n°	coordonnées		1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
		x	y	µg/m ³	µg/m ³	µg/m ³	µg/m ³	µg/m ³	µg/m ³	µg/m ³	µg/m ³	µg/m ³	µg/m ³	µg/m ³	µg/m ³	µg/m ³	µg/m ³	µg/m ³	
BREMBLENS, Rte d'Echandens	BAU 6	529704	154657								14.0	15.3	14.4	15.4	14.6	14.5			
CHIGNY, Rte de Morges	BAU 8	526225	152272								12.9	14.0	13.5	13.6	12.7	12.8			
TOLOCHENAZ, Rte Ignacy Paderewsky	BAU 9	526488	150676								39.0	41.5	41.1	40.9	37.0	36.9	35.6	32.9	
SAINT-PREX, Ch. de Vergognausaz	BAU 10	523991	148600								19.6	21.1	20.2	21.0	18.7	18.5	17.2	16.6	
SAINT-PREX, Ch.de Beaufort autoroute nord	BAU 11	523661	149069								37.1	41.4	39.2	39.2	39.5	35.6	35.4	33.0	
SAINT-PREX, Ch.de Beaufort autoroute sud	BAU 12	523698	149059								46.1	43.9	43.8	45.8	42.2	41.4	41.0	37.4	
SAINT-PREX, Rte de Villars	BAU 13	523142	149777								13.4	14.8	14.1	15.0	14.2	14.2	13.5	12.4	
ETOY, Ch. des Ecoliers	BAU 14	521623	148916								11.8	13.0	13.0	13.7	12.2	12.0			
ETOY, En Folliar autoroute	BAU 15	521403	147770								30.5	32.6	30.7	32.5	31.5	31.2	29.5	27.1	
ALLAMAN, Féchy autoroute nord	BAU 16	518680	147698								38.2	41.6	42.4	41.8	39.4	36.4			
ALLAMAN, Féchy autoroute sud	BAU 17	518695	147656								47.4	48.7	48.9	50.2	46.6	46.2			
ROLLE, Rte de Jolimont, autoroute nord	BAU 18	515422	146751								32.3	36.6	35.0	35.4	33.0	30.5	29.3	29.7	
ROLLE, Rte de Jolimont, autoroute sud	BAU 19	515442	146698								44.1	45.6	44.2	49.0	44.4	39.3	38.1	35.2	
ALLAMAN, Carrefour	CAN 2	520251	147814			41.8	42.8	41.5	42.0	43.6	43.8	44.4	43.4	42.7	41.1	38.5	37.3	37.0	
ALLAMAN, Gare CFF	CAN 3	520234	147674			22.0	22.1	20.7	20.5	20.3	20.9	22.6	21.2	21.5	19.9	20.0	19.3	18.4	
ALLAMAN, Vallon	CAN 4	520617	147723			21.0	21.4	19.8	20.3	23.8	23.6	25.6	24.4	25.0	23.3	23.4	22.5	21.0	
AUBONNE, Place du Marché	CAN 5	519624	149872												23.9	23.4	21.9	20.5	
AUBONNE, Vigne	CAN 6	520084	148123												16.0	14.2	15.3	13.2	
ESSERTINES-SUR-ROLLE	CAN 7	514550	148320	11.1	9.4	8.2	8.8	7.7	7.3	7.2	7.8	8.3	8.2	8.3	7.6	7.4	7.1	6.3	
ETOY, Rte Suisse	CAN 8	521648	147452			19.5	20.3	19.2	18.9	19.1	19.6	21.3	19.7	19.4	18.7	17.1	17.3	16.5	
LA SARRAZ *	CAN 9	528970	166200			11.5	11.8	10.0	9.9	10.5	10.5	11.5	11.1	11.2	9.8	10.7	9.2	7.6	
LA TOUR-DE-PEILZ	CAN 10	555175	145130	32.2	28.4	25.7	25.0	23.7	23.4	22.4	22.6	24.0	22.7	23.0	20.4	20.2	18.9	18.0	
MONTAGNY, En Chamard	CAN 11	537644	182336			24.3	24.5	23.1	23.2	24.3	24.8	25.8	25.0	24.9	24.2	22.9	20.9	22.1	
MONTREUX, Rue de la Gare	CAN 13	559565	142800			27.6	28.6	26.7	24.8	23.9	24.2	25.5	24.8	24.1	21.6	22.4	20.8	19.5	
MONTREUX, Musée	CAN14	559670	142680			26.8	27.8	25.1	25.1	25.9	27.2	27.5	27.4	27.0	24.4	24.4	24.0	21.5	
MONTREUX, Parc Donner	CAN15	559825	142450			17.3	19.6	19.2	18.1	16.9	17.8	18.6	18.2	18.6	16.9	16.8	15.4	14.3	
MONTREUX, Parking Planches	CAN 16	559665	142275			28.8	31.0	32.3	30.8	28.7	28.7	29.2	26.1	26.6	25.0	25.5	22.7	23.8	
MOUDON	CAN 17	551226	168682			23.7	24.1	21.8	22.0	22.7	22.9	22.9	22.6	22.3	20.6	19.5	18.0	18.2	
NYON, Rue des Marchandises	CAN 19	507787	137780	28.0	24.2	22.2	21.2	19.9	19.4	18.7	19.0	20.2	19.7	20.1	19.6	18.0	16.7	16.8	
NYON Gymnase	CAN 20	507078	137571					24.7	25.9	25.2	26.2	28.0	27.3	25.3	25.6	20.8			
NYON, Rte de la Prairie	CAN 21	506384	138401			21.5	21.9	20.5	20.4	20.2	20.9	22.3	21.6	23.3	23.3	21.1	20.3	20.6	
NYON, Place Perdtemps	CAN 22	507660	137655			29.2	29.2	27.8	28.7	27.9	28.2	29.2	28.3	28.0	28.2	25.6	24.7	25.1	
NYON, Rte de Divonne	CAN 23	506715	137534					24.0	24.0	24.5	24.5	26.6	25.0	25.2	24.1	23.2	21.4	19.9	
NYON, Rte de l'Etraz	CAN 24	507697	138174					23.8	24.2	23.5	23.8	24.4	23.9	24.7	23.6	21.2	20.8	20.0	
ORBE	CAN 25	531030	174940	16.0	15.1	14.5	14.5	12.9	13.0	13.7	14.1	15.0	13.8	14.5	13.2	11.7	11.6	10.8	
ROLLE, Place Tilleuls	CAN 27	515638	145943			30.7	30.9	22.8	22.0	21.5	21.7	22.9	22.6	22.2	25.2	23.5	24.5	20.8	
VEVEY, Place de la Gare	CAN 28	554250	145906			30.9	30.9	29.0	29.1	28.2	28.7	30.0	29.0	28.5	27.0	26.0	25.2	25.0	
VEVEY, Rue de Lausanne	CAN 29	554242	145657			35.9	36.1	33.8	33.0	33.2	33.0	33.2	31.2	29.8	26.4	25.6	24.6	24.6	
VILLENEUVE, Fun Planet	CAN 30	561065	137238			31.1	30.8	29.5	28.0	27.4	28.2	30.5	29.6	28.3	26.0	24.6	24.4	24.9	
VILLY	CAN 31	565220	124830	18.4	16.6	15.8	15.5	14.6	13.2	12.5	12.9	13.7	13.2	13.4	11.9	12.7	11.3	10.2	
VUCHERENS, La Rape *	CAN 32	548660	163900	22.9	20.1	14.6	14.7	13.6	13.1	13.6	14.2	13.9	13.5	13.6	12.7	12.2	10.0	9.2	
YVERDON, Monchoisy	CAN 34	539900	180250	22.8	20.3	17.5	18.0	16.4	16.3	16.6	17.1	17.6	17.6	17.4	16.5	15.2	14.8	15.1	
YVERDON, Place de la Gare	CAN 35	539015	181335			24.8	25.0	22.8	23.2	23.7	23.7	25.0	23.9	23.4	22.6	20.2	18.9	18.7	
YVERDON, Service auto	CAN 36	539470	179414			24.5	24.7	23.0	23.5	24.5	24.7	25.3	25.2	24.6	24.2	22.5	21.6	21.5	
SAINT-LÉGIER, Tennis	CAN 56	555375	147223								24.1	24.5	24.3	24.3	22.5			27.1	
NYON Gymnase, Ch. des Ruettes	NY 1	507079	137461									19.1	19.3	17.6	17.6	18.4			
NYON, Morâche	NY 2	507295	137789									20.6	19.2	16.8	16.8	17.7	15.4	15.2	
NYON, Migros Ch. de la Fontaine	NY 3	506350	138103									25.8	27.5	26.5	26.5	27.7	24.8	25.9	
NYON, Petite Prairie Ch. Précossy	NY 4	506713	138334									19.6	20.0	18.2	18.2	19.0	17.3	16.8	
PENTHAZ, Rte de Sullens	PEN 1	531436	161000														14.2	14.2	
VUFFLENS-LA-VILLE, Cuvillard	VU 1	530690	159079															13.6	
STATION Nyon	STA 1	506900	137640							18.7	18.7	18.8	20.8	19.1	19.5	18.5	17.2	16.4	16.5
STATION Yverdon	STA 5	538615	181105	27.0	24.3	23.7	23.5	21.1	22.0	22.2	22.3	23.1	22.8	22.6	21.5	20.0	17.8	18.4	
NABEL Payerne	STA 6	562285	184775	16.9	15.2	13.3	13.3	11.9	11.8	12.3	12.4	13.0	12.4	12.6	11.0	11.4	10.3	9.9	
STATION Montreux	STA 7	559500	142490	35.4	29.2	27.1	28.5	25.6	24.4	23.1	23.5	24.4	23.1	23.6	20.7	20.5	20.0	19.3	
STATION Aigle	STA 8	561330	129900							25.4	25.3	25.9	28.5	26.3	26.5	23.3	23.4	22.0	22.0

Suppression du capteur fin 2015

Déplacement géographique du capteur début 2016

Nouveau capteur à partir de janvier 2016

VLI = valeur limite d'immission annuelle : 30 µg/m³

vert: valeur ≤ 30 µg/m³

rouge: valeur > 30 µg/m³